



Produit

Omnium santé (hospitalisation et/ou ambulatoire)

HOSPITALISATION*

- > Honoraires
- > Chambre particulière
- > Transport
- > Frais d'accompagnement
- > TV, téléphone

AMBULATOIRE*

- > Frais ambulatoires
- > Frais ambulatoires refusés par la mutuelle
- > Pharmacie / pharmacie refusée par la mutuelle
- > Optique / optique refusé par la mutuelle
- > Dentaire / dentaire refusé par la mutuelle
- > Autres prothèses et appareillage
- > Autres prothèses et appareillage refusés par la mutuelle

* Suivant la garantie

Souscription

- > Être résident belge
- > Frais de souscription 15 €
- > Sans limitation d'âge
- > Gratuité à partir du 3^{ème} enfant
- > Être couvert par la mutuelle
- > Pas d'exclusion
- > Pas de questionnaire médical
- > Tarification immédiate
- > Souscription possible de la formule « Hospitalisation » seule ou « Ambulatoire » seule

Règlement

- > Par domiciliation :
 - mensuelle
 - trimestrielle
 - semestrielle
 - annuelle
- > Par virement :
 - annuel

Délais de stage

Délais de stage	Responsable & 100	200	250	300
Pharmacie Ambulatoire	Néant	Prise en charge à hauteur de la garantie Responsable les 6 premiers mois		
Hospitalisation Dentaire Optique	6 mois			

Droit à prestation ouvert dès la date de prise d'effet du contrat pour les soins de santé liés à un accident survenus après cette date.

Garanties (5 niveaux de garantie)

Cérénis Responsable :

Prise en charge à 100% du tarif INAMI pour tous les soins pris en charge par la mutuelle.

Cérénis 100 :

Prise en charge de la garantie responsable + versement de forfaits pour les soins non remboursables par la mutuelle tel que la pharmacie non remboursable, l'optique non remboursé, le dentaire non remboursé...

Exemple : Forfait optique refusé par l'INAMI > 50 €
Frais ambulatoires refusés par l'INAMI > 25 €

Cérénis 200 :

Prise en charge de suppléments d'honoraires à 200% du tarif de l'INAMI + versement de forfaits pour les soins non remboursables par la mutuelle tel que la pharmacie non remboursable, l'optique non remboursé, le dentaire non remboursé... (forfait supérieur que dans la garantie Cérénis 100).

Exemple : Forfait optique refusé par l'INAMI > 100 €
Frais ambulatoires refusés par l'INAMI > 50 €

Cérénis 250 :

Prise en charge de suppléments d'honoraires à 250% du tarif de l'INAMI + versement de forfaits pour les soins non remboursables par la mutuelle tel que la pharmacie non remboursable, l'optique non remboursé, le dentaire non remboursé... (forfait supérieur que dans la garantie Cérénis 200).

Exemple : Forfait optique refusé par l'INAMI > 150 €
Frais ambulatoires refusés par l'INAMI > 100 €

Cérénis 300 :

Prise en charge de suppléments d'honoraires à 300% du tarif de l'INAMI + versement de forfaits pour les soins non remboursables par la mutuelle tel que la pharmacie non remboursable, l'optique non remboursé, le dentaire non remboursé... (forfait supérieur que dans la garantie Cérénis 250)

Exemple : Forfait optique refusé par l'INAMI > 200 €
Frais ambulatoires refusés par l'INAMI > 150 €

...votre généraliste vous demande 65 € (donc avec un dépassement d'honoraires important)



VOS GARANTIES SANTALIA CÉRÉNIS

HOSPITALISATION		RESPONSABLE	100	200	250	300
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Transport à l'hôpital, par an, jusqu'à	-	500€	750€	1 000€	1 500€	
Accompagnement par jour (limité à 30 jours par an)	-	5€	10€	15€	20€	
Chambre particulière limitée à 90 jours par an (sauf 30 jours en psychiatrie)	-	25€	50€	75€	100€	
Confort hospitalier, par an, jusqu'à	-	25€	50€	75€	100€	
AMBULATOIRE		RESPONSABLE	100	200	250	300
FRAIS AMBULATOIRES						
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Frais refusés par le R.O. par an	-	25€	50€	100€	150€	
PHARMACIE						
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Médicaments et vaccins prescrits et refusés par le R.O. par an	-	15€	25€	50€	75€	
OPTIQUE						
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Frais refusés par le R.O. par an	-	50€	100€	150€	200€	
Bonus* fidélisation (en cas de non utilisation du forfait «frais refusés»)	-	25€	50€	75€	100€	
DENTAIRE						
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Frais refusés par le R.O. par an	-	100€	200€	300€	400€	
Bonus* fidélisation (en cas de non utilisation du forfait «frais refusés»)	-	50€	100€	150€	200€	
AUTRES PROTHÈSES & APPAREILLAGE						
Frais acceptés par le R.O.	100%	100%	200%	250%	300%	
Frais refusés par le R.O. par an	-	100€	200€	300€	400€	
Bonus* fidélisation (en cas de non utilisation du forfait «frais refusés»)	-	50€	100€	150€	200€	

* Le nombre de bonus est limité à 5 années consécutives.

CONDITIONS

Les remboursements exprimés en pourcentage s'appliquent au tarif du Régime Obligatoire et comprennent l'intervention de celui-ci.

R.O. : Régime Obligatoire d'Assurance Maladie (belge ou français)

BONUS : SANTALIA majore votre droit à remboursement d'un BONUS par année consécutive sans consommation, et ce jusqu'à 5 BONUS par bénéficiaire.

VOS SERVICES

Votre Service Client est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h au :

 **02 80 80 751**

Votre accès Internet sécurisé « My SANTALIA », accessible 24H/24 et 7J/7, vous permet de consulter l'état de vos remboursements :

 **www.santalia.be**



Santalia